

# INFORMATIONS — COMPTE DE TAXES 2010



La Municipalité de McMasterville aimerait vous rappeler que les Caisses populaires Desjardins permettront, à tous les contribuables qui le désirent, d'effectuer le paiement de leurs impôts fonciers en quatre (4) versements par **paiements autorisés**.

Pour ce faire, vous devez vous procurer le formulaire « Demande d'adhésion aux paiements pré autorisés » à nos bureaux, durant les heures d'ouverture. Le même formulaire est également disponible sur le site Internet de la Municipalité au [www.mcmasterville.ca](http://www.mcmasterville.ca)

**Échéances des versements 2010 :**

***1<sup>er</sup> mars — 3 mai — 5 juillet — 7 septembre***

## Les modalités de paiements

Exception faite des comptes de droit sur les mutations immobilières, si le total des taxes municipales comprises dans un compte est de 300 \$ ou plus, vous avez le droit de le payer en quatre (4) versements égaux selon les échéances indiquées sur le compte. Dans tous les cas, vous pouvez aussi faire un seul paiement unique.

Veillez noter qu'à certaines étapes de perception des comptes de taxes, certaines façons de payer ne sont plus acceptées. Les renseignements à ce sujet sont toujours indiqués sur le document envoyé. Si vous avez un doute, n'hésitez pas à communiquer avec nous.



**Voici les façons d'acquitter votre compte de taxes :**

- Paiement en argent ou par carte de débit ;
- Paiement par chèque (au comptoir ou par la poste) ;
- Paiement dans une institution financière (au comptoir, au guichet automatique ou encore par le biais du site Internet d'une institution financière)
- Paiement pré autorisé (prélèvement bancaire).

N.B. Vous pouvez nous chéquers postdatés pour 1<sup>er</sup> mars 2010.

## RAPPEL

Lors de la réception de votre compte de taxes municipales, il est de votre responsabilité d'informer la Municipalité, par écrit, de tout changement d'adresse de correspondance qui s'impose.

Vous pouvez télécharger le « formulaire de corrections au rôle d'évaluation » sur notre site Internet au [www.mcmasterville.ca](http://www.mcmasterville.ca).

Si vous n'avez pas reçu votre compte de taxes municipales 2010 veuillez communiquer avec les Services de la trésorerie et des finances au 450 467-3580 ou envoyer un courriel à [hoteldeville@municipalitemcmasterville.qc.ca](mailto:hoteldeville@municipalitemcmasterville.qc.ca) et ce, afin d'éviter des frais à votre dossier.

acheminer quatre (4) le premier échéancier soit le

